

**Légende**

**Zonage**

- Ua
- Ub
- Uba
- Uc
- AUx
- 2AU
- AUd
- AUp
- AUp
- A
- N
- Na
- Np
- Nv
- Nx
- NL
- Nx

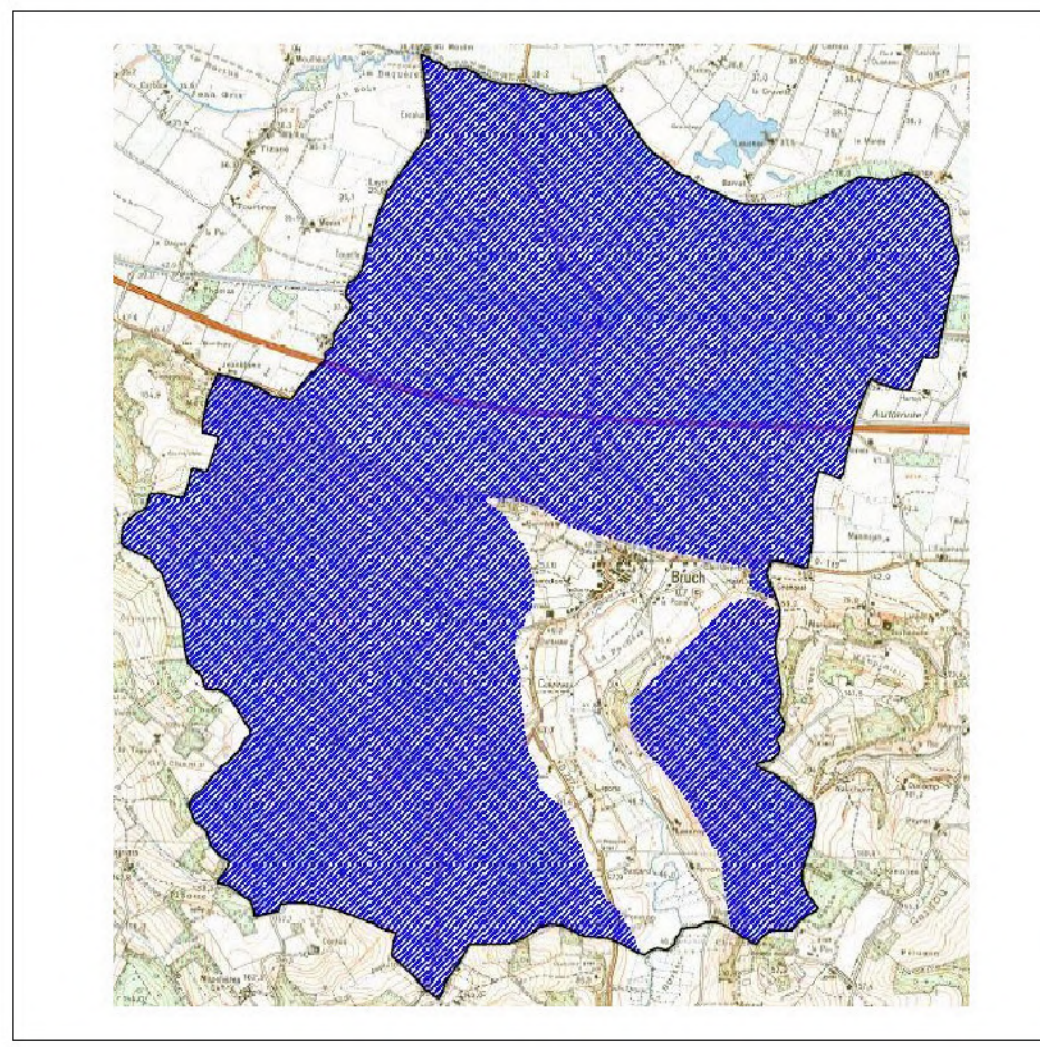
**Dispositions thématiques**

- Perimètre Amendement Dupont (75 et 100 m)
- Perimètre de bruit (300 m)
- Eléments du paysage à préserver au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Edifices à préserver
- Eléments végétaux
- Terrains cultivés à protéger
- Espaces boisés classés
- Espaces boisés classés à créer
- Bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination
- PM1 - Zones submersibles PPR des confluent
- Champ d'expansion en secteur d'aléa faible à très fort
- Champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur
- Limite de la zone inondable
- Recul minimum des constructions et installations par rapport aux berges (20m)

**Arrêté par délibération du conseil municipal en date du** 29 juin 2012

**Approuvé par délibération du conseil municipal en date du**

PM1 - Zone concernée par le risque mouvements de terrain différentiels (source: D.D.T. 47, PPR Mouvements de terrains différentiels)



**Tableau des emplacements réservés**

Numéro de l'emplacement réservé	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Section	Numéro des parcelles
1	Accès à Olivier (bande de 9 m de large)	commune	DD1	26 partie
2	Accès futur (bande de 9 m de large)	commune	DD1	803 partie
3	Accès futur (bande de 9 m de large)	commune	DD1	803 partie
4	Projet de ligne LGV Bordeaux - Toulouse	GPSO		

